

nifestée par les cultivateurs de l'Ouest relativement à la déclaration de leur avoir net sur la formule d'impôt sur le revenu, le ministre verra-t-il à émettre de nouvelles formules, en supprimant la disposition relative à l'avoir net et en reculant le délai accordé pour la soumission du rapport, de façon à permettre cette modification?

L'hon. J. J. McCANN (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, il serait difficile de se rendre à cette proposition en ce moment, étant donné que les formules ont été distribuées aux cultivateurs.

#### LE COMMERCE

##### CANADA ET ROYAUME-UNI—RELATION ENTRE LES INTERDICTIONS ET LES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. DOUGLAS ROSS (St. Paul's): Je désire poser une question soit au ministre du Commerce soit au ministre des Finances. Je ne sais trop, en effet, à quel des deux m'adresser. C'est à propos d'une nouvelle que publiait ce matin le *Globe and Mail*. On y annonce que, d'après M. J. C. Patteson, président sortant de charge de la Canadian Chamber of Commerce en Grande-Bretagne, le commerce entre le Canada et le Royaume-Uni se ressent vivement des restrictions actuelles.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. ROSS (St. Paul's): Voici ma question. Étant donné l'observation de M. Patteson, le Gouvernement est-il au courant de l'état périlleux des intérêts commerciaux canadiens dans ce pays par suite de facteurs économiques et de la situation du change étranger, et a-t-il songé à adoucir les régies, les restrictions et les interdictions de manière à permettre aux Canadiens d'acheter plus de marchandises anglaises, ce qui comblerait nos pénuries et remédierait à notre situation en matière de change étranger? Le cas échéant, quelles mesures a-t-il prises?

Le très hon. C. D. HOWE (ministre du Commerce): À ma connaissance, le commerce entre le Royaume-Uni et le Canada s'opère librement et les transactions semblent s'effectuer sur une base assez satisfaisante.

M. ROSS (St. Paul's): Le ministre, ou tout autre de ses collègues, n'a-t-il reçu communication à cet effet de M. Patteson, président sortant de la Canadian Chamber of Commerce en Grande-Bretagne?

Le très hon. M. HOWE: Non.

#### DROITS DE L'HOMME

##### LIBERTÉS FONDAMENTALES—OBLIGATIONS EN VERTU DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES—NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 12 avril, sur la motion du très honorable M. Ilsley (pour le premier ministre), tendant à la nomination d'un comité mixte des deux Chambres en vue d'étudier la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et sur la proposition d'amendement de M. Knowles.

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la question?

Le très hon. J. L. ILSLEY (ministre de la Justice): Je crois devoir dire quelques mots en réponse à certaines observations qu'on a formulées. Je ne suis pas sûr si je devrais le faire; mais, à tout événement, je serai très bref.

M. COLDWELL: Le ministre clôt-il le débat?

Le très hon. M. ILSLEY: Oui.

M. KNOWLES: J'invoque le Règlement. Le ministre prend part au débat sur ma proposition d'amendement.

Le très hon. M. ILSLEY: C'est exact. Je prends la parole au sujet de la proposition d'amendement.

M. DIEFENBAKER: Et le ministre ne clôt pas le débat.

Le très hon. M. ILSLEY: Je ne clôs pas le débat en raison de la proposition d'amendement. Quand on en aura disposé, chacun sera libre de prendre la parole.

M. KNOWLES: Y compris vous-même.

Le très hon. M. ILSLEY: Je ne veux dire qu'un mot au sujet de la proposition d'amendement. Je l'accepte. Il s'agit simplement d'un amendement tendant à conférer des pouvoirs. Il est entendu, cela va de soi, qu'il ne vise nullement à donner une directive au comité. Il autorise uniquement le comité à formuler certains voeux à la Chambre des communes, ce qu'il peut faire ou ne pas faire à son gré; à cette condition, j'accepte le projet d'amendement.

M. KNOWLES: Il appartient au comité de décider.

Le très hon. M. ILSLEY: Oui.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je tiens à signaler à la Chambre l'importance de la motion, à la suite du second viol de la Tchécoslovaquie, en février et mars derniers. Nous